



# Collectif Santé

## Collectif des Professionnels de Santé pour le Bien Commun

### 2<sup>ème</sup> communiqué de presse – Août 2021

Depuis plus d'un an, les soignants sont confrontés à une crise sans précédent. Non, il ne s'agit pas de la crise du Covid 19, mais de cette **crise majeure de confiance envers nos institutions sanitaires et politiques**. Mensonges après mensonges, cette **gouvernance par le haut, au prétexte d'un « état d'urgence sanitaire »** a fini par perdre toute crédibilité aux yeux de beaucoup d'entre nous.

Alors que **les chiffres** de personnes malades, hospitalisées en réanimation ou décédées du Covid, matraqués à longueur de journées, se sont révélés faux, que **les masques** en extérieur et dans les écoles ont été maintenu pendant des mois sans aucune donnée scientifique probante pour attester de leur utilité, que **les tests PCR** (remis en question par le CDC américain en juillet 2021<sup>1</sup>), sont encore abusivement utilisés avec un nombre de cycles d'amplification exorbitant, que **les traitements précoces** contre le Covid (Ivermectine + Azitromycine + zinc), utilisés massivement dans de nombreux pays, sont encore occultés par nos autorités, la population entière se retrouve aujourd'hui confrontée au **pire des chantages : la « vaccination » ou la fin de nos libertés** de travailler, de se divertir, de voyager et même, pour les professionnels de santé, de disposer de notre corps !

**Les nouveaux décrets liberticides de ce mois de juillet 2021** sont, à ce titre, sans précédent depuis le **régime de Vichy**. Ainsi, toutes les lois françaises se retrouvent piétinées, à commencer **par le code civil et le code de santé publique**, qui défendent pourtant, l'inviolabilité du corps humain, la liberté de choix, le secret médical et le consentement éclairé.

Quant aux textes européens et internationaux que la France a pourtant ratifiés (**Le code de Nuremberg, la convention d'Oviedo, la déclaration d'Helsinki**), vont-ils être eux aussi brûlés sur l'hôtel du « dogme sanitaire » qu'on nous assène quotidiennement dans les médias officiels ?

Dans ce contexte de déferlement totalitaire et de volonté de détruire la cohésion sociale de notre pays, le Collectif Santé exhorte tous les professionnels de santé à revendiquer haut et fort les principes suivants, tous inscrits dans la loi française (...d'avant le 5 août 2021 !) :

- **Le respect du secret médical et la non-divulgateion de notre statut sérologique** à une quelconque autorité administrative
- **Le respect de notre liberté de choix** pour recourir ou non à une thérapeutique nouvelle, à fortiori lorsque celle-ci se trouve encore en phase d'expérimentation
- Plus généralement, **la liberté de disposer de notre corps, sans avoir à subir de pressions d'ordre psychologique, sociale ou financière**, comme rappelé par le Conseil de l'Europe en janvier 2021<sup>2</sup>

Enfin, **le Collectif Santé appelle tous les professionnels de santé à se rapprocher et s'organiser en réseaux dans chaque structure et territoire de santé**, pour entrer pacifiquement en résistance face à ce gouvernement, devenu illégitime, du fait de la prorogation abusive de Etat d'urgence sanitaire.

**Le Collectif Santé** vous donne également rendez-vous chaque samedi dans les rues de France pour revendiquer tous ensemble nos droits et nos libertés, et demander **l'abrogation immédiate du « pass sanitaire » et de « l'obligation vaccinale » pour les professionnels de santé**.

<sup>1</sup> [https://www.cdc.gov/csels/dls/locs/2021/07-21-2021-lab-alert-Changes\\_CDC\\_RT-PCR\\_SARS-CoV-2\\_Testing\\_1.html](https://www.cdc.gov/csels/dls/locs/2021/07-21-2021-lab-alert-Changes_CDC_RT-PCR_SARS-CoV-2_Testing_1.html)

<sup>2</sup> Résolution 2361 du **Conseil de l'Europe**, du 27 janvier 2021, articles 7.3.1 et 7.3.2

## Qui sommes-nous ?

Le **Collectif Santé** est constitué de professionnels de santé **de terrain** de tous horizons, **apartisan, a-syndicaux, sans conflit d'intérêt** et, avant tout, **soucieux du bien commun**.

Le **Collectif des Professionnels de Santé pour le Bien Commun** est organisé en **huit groupes thématiques** :

- Groupe « Organisation de la santé »
- Groupe « Financement de la santé »
- Groupe « Personnes vulnérables »
- Groupe « Gestion de crises sanitaires »
- Groupe « Questions éthiques »\*
- Groupe « Médecines alternatives et préventives »
- Groupe « Formation des métiers de santé »
- Groupe « Recherche et innovation médicales »

\*Ex de Vidéo du Collectif Santé, postée avant la nouvelle loi : « **La vaccination contre le Covid pourrait-elle devenir obligatoire pour les professionnels de santé ?** »

[https://www.youtube.com/watch?v=wB1gJKFyKUM&list=PLIbQ2YNR\\_EezKmSKOVsRB2oiCyDsyvQNG&index=2](https://www.youtube.com/watch?v=wB1gJKFyKUM&list=PLIbQ2YNR_EezKmSKOVsRB2oiCyDsyvQNG&index=2)

## Appel à recrutement :

A l'occasion de ce **deuxième communiqué de presse**, le **Collectif Santé** lance un **appel à recrutement** partout en France, à l'intention des professionnels de santé déterminés et prêts à rejoindre l'un de ses **groupes thématiques**.

Pour toute demande d'information, vous pouvez nous contacter directement à l'adresse suivante :  
[contact-collectifsante@protonmail.com](mailto:contact-collectifsante@protonmail.com)

## Liens internet :

Vous pouvez également retrouver les travaux du Collectif Santé sur les liens suivants :

- <https://www.facebook.com/collectifdesprofessionnelsdesantepourlebiencommun>
- <https://www.youtube.com/channel/UCzapABcmehUc9q3uerNQ0lw>

*En tant que Professionnels de Santé, nous avons notre mot à dire !  
Il est de notre devoir de prendre la parole  
pour informer les citoyens avec objectivité et sans conflit d'intérêt*